



La Mairie de Crolles recrute

## DES ANIMATEURS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR SON POLE REMPLACEMENT

Année scolaire 2021-2022

(H/F)

8247 habitants  
Budget de fonctionnement : 23.69 millions d'euros  
Budget d'investissement : 17.85 millions d'euros

### DESCRIPTION DU POSTE

Située entre Grenoble et Chambéry, au cœur de la vallée du Grésivaudan, la Ville de Crolles recrute des animateurs d'activités périscolaires. Au sein du pôle éducation, sous l'autorité d'un des quatre responsables d'équipe périscolaire et du service périscolaire, vous êtes garant de la sécurité physique et morale de l'enfant. Vous avez en charge différentes activités et contribuez à l'éveil et à l'épanouissement de l'enfant. Vous favorisez le bien-être par l'accueil et l'animation de groupes d'enfants en activités éducatives. Vous veillez à la bonne transition entre milieux scolaire, périscolaire et familial par la mise en œuvre des projets pédagogiques et d'animation.

### MISSIONS PRINCIPALES

- Être garant de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant
- Encadrer et animer des activités éducatives, sportives, techniques, culturelles ou ludiques
- Préparer le matériel et l'espace d'animation
- Gérer l'activité et veiller au respect des règles de vie sociale
- Assurer la responsabilité d'un groupe d'enfants pendant le temps d'activité
- Adapter l'activité (règles de vie, objectifs...)

### PROFIL RECHERCHE

- Être en capacité de gérer un groupe d'enfants
- Connaître les besoins des enfants de 3 à 11 ans
- Avoir des notions d'une ou plusieurs techniques d'animation à caractère ludique, culturelle, sportive, technique, ou éducative
- Aptitude pédagogique pour animer et encadrer une activité
- Aptitude au travail en équipe
- Capacité d'adaptation
- Avoir des disponibilités sur les temps périscolaires

### CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET D'EXERCICE DU POSTE

**Temps de travail :** Activité en fonction des besoins de remplacements et de vos disponibilités sur les différents temps périscolaires :

- Périscolaire du matin (7h30/8h30),
- Restauration scolaire (11h20/13h30),
- Périscolaire après-midi (à partir de 16h20, en fonction des besoins jusqu'à 17h30/18h00/18h30),

Interventions sur les jours scolaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi (hors vacances scolaires).

Les remplacements se font sur l'ensemble des écoles de la commune en fonction des besoins.

**Rémunération :** statutaire

*Poste compatible avec postes d'animation pendant les petites vacances scolaires en centre de loisir ou autre.*

### CANDIDATURE

Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à transmettre **en PDF** au plus tard le 15 septembre :

**Monsieur le Maire  
Ville de Crolles  
Place de la Mairie  
38920 CROLLES**

ou par mail à

[recrutement@ville-crolles.fr](mailto:recrutement@ville-crolles.fr)

**Contact :** Julie Lachenal, responsable du service périscolaire : 04 76 08 04 54